

L'honorable M. Roebuck: Non, ce n'est pas cela du tout.

Son Honneur le Président: J'attendrai donc que l'amendement soit rédigé, pour ensuite le mettre aux voix ainsi que la motion.

L'honorable M. Grosart: Honorables sénateurs, j'invoque le Règlement. L'article 3 du Règlement prévoit que la règle qu'on propose de suspendre en tout ou en partie doit être bien précisée. Si je comprends bien, il n'est pas obligatoire de le faire dans la motion. L'article a pour objet de signaler au Sénat le fait qu'on va passer outre à l'une de ses règles. A mon avis, cela comporterait de nombreux avantages secondaires. Ainsi, nous saurons la semaine prochaine où sont les membres du comité spécial de la pauvreté; c'est l'unique façon pour le Sénat de savoir où ils sont parce que, d'après la règle que je viens de vous citer, ils seront obligés d'en informer le Sénat. C'est aussi simple que cela.

Son Honneur le Président: De nouveau, honorables sénateurs, je réclame votre indulgence. J'aimerais ajouter un seul mot qui suffira, je l'espère, à éclaircir la situation.

Je pense que si, au quatrième paragraphe de la motion de l'honorable sénateur Croll, nous ajoutions les mots «de l'assentiment du», l'amendement proposé par l'honorable sénateur Roebuck deviendrait superflu.

L'honorable M. Roebuck: Honorables sénateurs, j'ai une remarque à faire. Il se peut qu'un énoncé de caractère général, par exemple, «du consentement du» nous sorte des difficultés où nous nous trouvons en ce moment, mais il ne répond pas aux exigences de la situation. Le consentement peut s'appliquer à toutes sortes de choses. A l'heure actuelle, nous sommes tous d'accord uniquement sur le fait que nous ne voulons pas de réunions de comités lorsque le Sénat siège, sauf dans des circonstances spéciales et après qu'elles auront été dûment examinées. L'amendement que j'ai proposé est précis.

L'honorable M. Lamontagne: Nous n'avons pas l'unanimité.

L'honorable M. Roebuck: Nous l'avons presque. Mon amendement est précis. Nous donnons le droit au comité de siéger durant les séances du Sénat, dans des circonstances bien spécifiées. La précision s'impose, je pense, et mon amendement est précis.

Son Honneur le Président: Honorables sénateurs, le sénateur Croll propose, appuyé par l'honorable sénateur Roebuck:

Qu'un comité spécial du Sénat soit établi...

Des voix: Suffit.

Son Honneur le Président: Il est proposé en amendement par l'honorable sénateur Roebuck, appuyé par l'honorable sénateur Burchill, que soient insérés après le mot «Sénat» au quatrième alinéa de la motion les mots suivants: «et que l'application de la Règle 76(4) soit suspendue en conséquence».

Plaît-il aux honorables sénateurs d'adopter l'amendement à la motion?

L'honorable M. Burchill: J'aimerais poser une question, honorables sénateurs. Je ne sais pas très bien ce point. Est-ce à dire que chaque fois que le comité spécial siégera durant une séance du Sénat, il devra obtenir la permission de la Chambre?

Des voix: Non.

Son Honneur le Président: Si je comprends bien—ce que j'espère—cet amendement exigerait la suspension de l'article 76(4) du Règlement, ce qui signifie que le comité aurait le droit de siéger pendant les séances de la Chambre lorsqu'elle le jugerait nécessaire.

Je vous le demande maintenant, honorables sénateurs, vous plaît-il d'adopter l'amendement à la motion principale?

L'honorable Maurice Bourget: Honorables sénateurs, j'invoque le Règlement. Quelque chose ne va pas ici, ou j'ai mal entendu ce qu'on a dit. Si j'ai bien compris Son Honneur le Président, il a indiqué que le sénateur Roebuck avait appuyé la motion principale, puis qu'il avait proposé l'amendement à la même motion. C'est irrégulier selon moi. Un autre sénateur devrait, je pense, proposer l'amendement, mais non pas celui qui a appuyé la motion principale.

L'honorable M. McDonald: Honorables sénateurs, puis-je proposer l'amendement proposé par le sénateur Roebuck?

L'honorable M. Roebuck: Je me désiste en faveur du sénateur McDonald.

Des voix: D'accord.

Son Honneur le Président: Honorables sénateurs, vous plaît-il d'adopter l'amende-